

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2020**

Etaient présents : Mme BOGEY Françoise, M. BOUVERET Philippe, Mme DROZ-GREY Lina, M GUYENNOT Fabrice, M MICONNET Robert, Mme PETIOT-MAUCHAMP Marie-Josette, Mme REBOUILLAT Amélie, Mme SIMONIN Marie-Christine, M SIXDENIER Claude, Mme VANTARD Béatrice, M VINCENT Cyrille.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Procurations :

A été nommée secrétaire de séance : Mme DROZ-GREY Lina

Projet étude assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une étude sur le projet d'assainissement collectif avait été faite en 2005. Ce projet n'a finalement pas vu le jour. Aujourd'hui le projet d'étude d'assainissement collectif peut être subventionné à hauteur de 50%. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier pour les travaux de branchement qui pourraient concerner le bourg du village dans un premier temps (40 maisons).

Le Conseil Municipal, à 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, décide de ne pas déposer de dossier d'étude sur le projet d'assainissement collectif. Il choisit d'attendre que l'obligation se manifeste et de ne pas imposer d'éventuels frais aux habitants.

Transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Bresse Nord Intercom'

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR), et notamment son article 136, précisant que la communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent, dans les conditions précisées ci-dessous.

Considérant que la loi ALUR prévoit également que si, dans les trois mois précédant le terme du délai (c'est-à-dire entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Vu les échanges au sein de la Commission « développement durable, GEMAPI, eau et assainissement, agriculture et environnement » et du Bureau communautaire de Bresse Nord Intercom'

Considérant qu'il apparaît inopportun de transférer dès 2021 à l'échelon intercommunal la compétence d'urbanisme en matière de planification, laquelle permet aux communes et à leurs conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Bresse Nord Intercom'.

Rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord, qui révèle une faible augmentation du prix de l'eau : 2,09%.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Bresse Nord.

Rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de l'Assainissement non collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de l'Assainissement non collectif du SICED BRESSES NORD. Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial

Monsieur le Maire expose qu'il paraît opportun pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée

Tarifs de location de la salle des fêtes

Considérant qu'aucune distinction n'est faite entre la petite et la grande salle lors des locations et que les tarifs doivent être simplifiés, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants en matière de location de la salle de fêtes :

- location du vendredi au lundi pour les résidents de la commune : 140 €
- location du vendredi au lundi pour les non-résidents de la commune : 200 €
- location une journée en semaine ou dimanche pour les résidents et non-résidents : 80 €
- location une journée en semaine pour une activité commerciale ou une association extra-communale : 150 €
- gratuité pour une journée occupée par une association locale
- gratuité pour les réunions après enterrements
- à ces tarifs s'ajouteront les charges saison hiver ou saison été en fonction de la date de la location :
 - charges saison été (heures d'hivers heures d'été) : 20€
 - charges saison d'hiver (heures d'hivers heures d'été) : 50€
- charges de remise si la salle n'est pas rendue dans un état satisfaisant : 200 €.
- les charges de casse restant inchangées conformément à la délibération 16-2017 du 7 septembre 2017.

Modification du tableau des effectifs

Mme Béatrice VANTARD est priée de sortir de la salle en raison de son lien de parenté avec Maxime et Marc VANTARD. M. MICONNET et M. SIXDENIER expriment leur grande satisfaction du travail de Maxime VANTARD : il est compétent dans divers domaines, notamment en mécanique. M. Marc VANTARD est, quant à lui, encore en arrêt de travail. Nous supposons qu'il ne pourra reprendre à temps plein étant donné l'importance de son opération et nous ignorons sa date de reprise. Il devrait partir en retraite à la fin de l'année 2021. M. Miconnet propose à l'Assemblée de créer un poste d'agent technique afin de titulariser Maxime VANTARD, après la période de stagiarisation obligatoire qui débiterait au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal approuve et décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2021 à temps complet de 35h par semaine.

Comptes-rendus réunions :

- Bresse Nord Intercom' : le 02 septembre 2020

La commune a toujours été représentée.

- Questions diverses

M. Miconnet :

- Une fuite a été détectée à Chouillères. Les travaux de réparation doivent être entrepris prochainement. Il y a aussi des coupures d'eau dans le même secteur et là, c'est un manque de pression qui en serait responsable.

- Nouveau président du Siced : M Julien GANDREY. M. Miconnet souhaiterait que le ramassage des ordures ménagères soit fait en porte à porte comme dans de nombreuses communes avoisinantes. Ceci afin de mieux contrôler le tri des ordures et dans un but écologique. Les membres du conseil demandent quel en serait le prix ; ils ne voient pas de réelle nécessité étant donné qu'il faudra tout de même se rendre aux points propres pour les verres perdus et les papiers / cartons. Un passage porte à porte n'éduquerait pas les habitants qui ont encore pour habitude de jeter leurs gros déchets ou ordures dans les forêts. M. Miconnet va se renseigner sur le coût d'un ramassage porte à porte, le sujet n'est pas clos. Le conseil relève aussi que le passage régulier de gros camion abîmerait grandement les petits chemins de la commune. Remarque : il semblerait que les points de collecte soient plus propres ces temps-ci.

- Informe qu'il demandera à la Communauté de communes Bresse Nord Intercom' de se charger de la gestion de la cantine scolaire du RPI en accord avec les maires du RPI. Si la Bresse Nord Intercom' accepte, elle se chargerait des repas, du matériel de cuisine et garderait le même personnel. Le bâtiment cantine resterait à la charge et à l'usage des trois communes. Pour précision, la commune de Mouthier-en-Bresse paye environ 10 000€ de frais de cantine par an.

- Nouveaux élèves : il faudrait étudier la possibilité d'allonger la tournée de ramassage des écoliers jusqu'aux Rattes. Réunion prévue le 9 décembre avec Bresse Nord Intercom' à Pierre avec les 4 maires concernés.

Mme Droz-Grey :

- Demande que les gros déchets déposés derrière l'école soient emportés à la décharge. **Réponse de M le Maire** : les déchets seront enlevés dans les jours qui viennent.

- Informe les autres membres que les ordinateurs du maire et de la secrétaire ne sont pas en réseau, sauf la boîte mail. Il serait normal que l'accès aux dossiers soit possible, même en lecture seule. **Monsieur le Maire répond** qu'il n'en voit pas l'utilité, qu'il préfère demander à la secrétaire afin d'éviter toutes mauvaises manipulations des dossiers informatiques qui risqueraient de créer des pertes de dossiers. Mme Baudras lui fournit les informations dont il a besoin et l'assiste dans le suivi des dossiers, qui existent également au format papier et sont à disposition.
- Demande si les membres du conseil seraient d'accord pour se réunir plus souvent, hors convocations officielles, pour prendre connaissance des actualités communales. **Aucun n'a manifesté son intérêt.**
- Propositions de cours pour les élus par l'Association des Maires de France : faire suivre les infos s.v.pl.
- Distribution des lieux, finalement le bureau du maire ne sera pas déplacé, les archives seront installées dans l'actuelle salle de réunion. L'information dans le bulletin municipal a été ajustée. Voir si la modification du chauffage de ladite pièce est nécessaire (les archives sont depuis longtemps dans un lieu non chauffé).
- Grosse colère de Mme Droz-Grey car le projet annoncé en réunion du conseil était de créer un coin café, dans la salle de l'ancienne Mairie, en prolongement du mur dans le renforcement. Or, plus du double des travaux annoncés a été demandé, adjugé et organisé par le maire, deux adjoints et la secrétaire. Mme Droz-Grey demande que les commissions appel d'offres et travaux soient réunies en une seule commission pour discuter et réfléchir sur les projets, ceci évitera aux membres de la commission travaux de se trouver devant les faits accomplis. Elle demande plus de transparence. **Monsieur le Maire répond** qu'il n'a jamais été question d'un « coin café », que les devis font état d'un placard avec un évier à l'intérieur, de façon à ce qu'un café ou toute autre boisson puisse être servis lors des réunions. Les travaux et les devis ont été proposés et acceptés par l'ensemble du conseil le 18 septembre 2020.
- Mme Vantard informe qu'elle a commencé, avec certains membres du CCAS, les achats pour les colis de fin d'année. La préparation des 70 paniers garnis environ, est prévue le samedi 28 novembre.
- Décoration de Noël au Bourg : le matériel de décoration existant est très vieux et désuet. Il sera remplacé cette année par du neuf. Les sapins de Noël et la décoration du Bourg seront installés le 5 décembre par les membres du conseil.

La séance est levée à 22h15.

Compte rendu affiché ce jour.

Mouthier en Bresse, le 07 décembre 2020